

pacs avec personne qui a carte de 10 ans

Par nika, le 19/01/2010 à 14:50

Bonjour,

J'ai un question je eu ma première carte étudiante et donc nous voudrions se pacse avec mon petit copain il est pas réussi de obtenir la nationalité français la préfecture a refuse donc il a carte de 10 ans donc moi carte de séjour « étudiante » la question c est si on se pacse est que je pourrai changer ma carte étudiante sur carte « vie privée et familiale" ? merci pour la reponse..